

PRIME AIR BOIS

Dossier de demande



N'ayez plus jamais froid grâce à la Prime Air Bois !

POURQUOI UNE PRIME AIR BOIS ?

La Communauté de Communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné a fixé dans son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) voté en 2023 des objectifs et des moyens d'actions pour améliorer la qualité de l'air ([fiche action 4 : Accompagner les citoyens dans le changement des systèmes de chauffages dont les chauffages au bois](#)). Ces mesures répondent également au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise ([Action RT1.1 : Poursuivre le FAB de la métropole de Lyon et déployer des dispositifs similaires sur les autres territoires du PPA](#)) dont le périmètre inclut le territoire de LYSED depuis fin 2022.

Sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, le secteur résidentiel/tertiaire représente la principale source de particules fines (PM 10 et PM 2,5). Les autorités de surveillance de la qualité de l'air en France estiment que les particules fines sont très majoritairement dues à la mauvaise combustion du bois qui libère ces particules fines. Cela concerne les anciens appareils au bois bûche ou lorsque le bois utilisé n'est pas de qualité. Ainsi, les émissions du chauffage au bois varient très nettement selon les performances de l'équipement utilisé, la qualité du combustible et des conditions d'utilisation de l'appareil et de son correct entretien.

QU'EST-CE QUE LA PRIME AIR BOIS ?

Le Fond Air Bois est un dispositif d'incitation financière au remplacement d'un appareil de chauffage au bois non performant (foyers ouverts, appareils antérieurs à 2002) par un appareil performant accompagné d'informations sur les bonnes conditions d'utilisation des foyers et de ses combustibles.

La PRIME AIR BOIS porte sur l'acquisition d'appareils de chauffage au bois performants et les travaux qui y sont liés : fournitures, tubage, main d'œuvre...

Son montant unique, 1 300 € par foyer, est financé par la CC LYSED ainsi que par l'ADEME. Cette aide est cumulable avec MaPrimeRénov', l'éco-prêt à taux zéro et les Certificats d'économies d'énergies sous conditions.

L'entrée en vigueur de ce formulaire de demande de prime air bois est fixée au 01/01/2026.

QUI PEUT BENEFICIER DE LA PRIME AIR BOIS ?

Pour bénéficier de la Prime Air Bois, il faut que le demandeur remplisse les conditions suivantes et que l'appareil remplisse les conditions suivantes :

Conditions du demandeur

- Vous êtes un particulier (propriétaire occupant, propriétaire bailleur, locataire, occupant à titre gratuit)
- Le logement concerné est une résidence principale,
- L'installation est réalisée sur l'une des 6 communes de la Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné : Anthon, Chavanoz, Charvieu-Chavagneux, Janneyrias, Pont-de-Chéruy et Villette d'Anthon,

Condition de l'appareil

- L'appareil à changer se situe dans votre résidence principale, achevée depuis plus de 2 ans,
- L'appareil à remplacer est antérieur à 2002 ou est un foyer ouvert,
- Le nouvel appareil dispose du label Flamme Verte ou est inscrit au registre de l'ADEME :
 - Registre Flamme Verte : <https://www.flammeverte.org/les-appareils-flamme-verte/>
 - Registre ADEME : <https://librairie.ademe.fr/air-et-bruit/5478-registre-des-appareils-eligiblesau-fonds-air-bois-non-labelises-flamme-verte.html>
- L'appareil remplacé est éliminé (avec justificatif) ; dans le cas d'un foyer ouvert, l'ancienne installation doit être rendue inutilisable de façon pérenne (avec preuves),
- L'installateur est qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) Quali'Bois par QUALIT'ENR ou QUALIBAT EnR ou Qualibat'EnR Bois lors de la réalisation des travaux. Sans cela, aucune aide financière ne pourra vous être accordée. Pour le vérifier : <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>
- Les équipements doivent être fournis et posés par l'entreprise signataire du dossier ou son sous-traitant déclaré.

Sont exclus les maîtres d'ouvrages disposant d'un numéro de SIRET (SCI, entreprises, associations). Comme pour les aides nationales, les SCI familiales sont tolérées dans le cas où l'un des membres de la SCI, titulaire de la demande d'aide, est occupant du logement, déclaré en tant que résidence principale.

Attention : le début des travaux ne doit pas avoir lieu avant d'avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de l'AGEDEN !

Tout dossier ne respectant pas cette condition sera refusé.

COMMENT OBTENIR MA PRIME AIR BOIS ?

- 1- Je contacte un professionnel pour faire réaliser un devis respectant les critères de la prime
- 2- J'adresse ma demande d'aide à l'AGEDEN avant la validation de la commande
Si cet envoi est par mail je reçois une réponse automatique dans les minutes suivant l'envoi
Pour tous les dossiers, je reçois un accusé de réception sous 2 à 3 semaines.
- 3- L'AGEDEN vérifie mon dossier et m'informe de sa complétude me permettant de débuter les travaux (mais ne présage pas de l'obtention de la prime)
- 4- Après validation de mon dossier par l'ADEME je reçois mon courrier d'attribution de la CC LYSED (par défaut par mail)
- 5- Je réalise mes travaux et envoie ma demande de versement à l'AGEDEN
- 6- Je reçois le versement de ma prime par la CC LYSED
- 7- Je profite de mon nouvel appareil et j'en parle à mes voisins !

La Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné a confié à l'AGEDEN l'accompagnement et l'instruction des dossiers. Par conséquent, le demandeur doit transmettre son dossier à l'**AGEDEN**.

J'envoie ma demande par mail (de préférence) **ou** par courrier à :

primeairboislysed@ageden38.org

AGEDEN
PRIME AIR BOIS LYSED
14, avenue Benoit Frachon
38400 Saint-Martin-d'Hères

À noter, vous disposez d'un délai maximum de 24 mois entre l'émission du courrier d'attribution et la réalisation des travaux. Le paiement de la subvention sera effectué en un seul versement après validation des documents à fournir après travaux.

PIECES A FOURNIR

AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX

Envoyez à l'AGEDEN votre dossier de demande d'aide (vérifier que ce dossier est bien celui en vigueur) comprenant les pièces suivantes (liste pour les propriétaires occupants) :

- Fiche 1 : « RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES », dûment complétée par le demandeur
 - Fiche 2 : « DECLARATION SUR L'HONNEUR » dûment complétée et signée par le demandeur
 - Fiche 3 :« DECLARATION D'OCCUPATION » dûment complétée et signée par le demandeur
- Si vous êtes nouveaux propriétaires (année N ou N-1), fournir l'attestation d'acte notarié de vente
- Fiche 4 : « DEVIS » dûment complétée par l'entreprise choisie
 - Fiche 5 : « DECLARATION SUR L'HONNEUR » dûment complétée et signée par l'entreprise choisie
 - Photo de l'appareil à remplacer, en fonctionnement, et en plan large afin de situer ultérieurement où l'appareil était initialement installé (modèles de photos [ici](#))
 - Dernier avis d'imposition émis par le service des impôts disponible sur votre espace (si plusieurs foyers fiscaux, l'ensemble des avis doivent être fournis) <https://www.impots.gouv.fr/>
 - Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du bénéficiaire

Pour les propriétaires bailleurs, occupant à titre gratuit ou locataire, merci de contacter le service instructeur pour connaître les pièces justificatives adaptées.

NB : Tout dossier incomplet devient inéligible au bout de six mois.

Après 1 mois sans nouvelle de la part du service instructeur, n'hésitez pas à recontacter l'AGEDEN.

APRES REALISATION DES TRAVAUX

Envoyez à l'AGEDEN votre dossier de demande de versement comprenant les pièces suivantes (dans un délai maximal de 24 mois après émission du courrier d'attribution) :

- Fiche « DEMANDE DE VERSEMENT DE LA PRIME AIR BOIS » (fiche envoyée avec le courrier d'attribution),
- Facture certifiée acquittée par l'installateur,
- Photo du nouvel appareil installé, en plan large,
- Dans le cas du remplacement d'un poêle, insert ou chaudière :
 - Cas n°1 : Dépôt de l'appareil chez un recycleur par l'installateur : Attestation de destruction (formulaire vierge en fin de dossier)
 - Cas n°2 : Dépôt de l'appareil par le demandeur en déchèterie : Certificat de dépôt en déchèterie (formulaire vierge en fin de dossier)
- Dans le cas d'une destruction d'un foyer ouvert : photo de l'emplacement initial après travaux.

ET SI J'AI UN DOUTE ?

La CC LYSED a confié à l'AGEDEN le volet accompagnement/conseil du dispositif Prime air bois ainsi que l'instruction des demandes. Pour toute question, contactez l'AGEDEN par tél au 04 76 23 53 50 ou par mail à primeairboislysed@ageden38.org

N.B. : L'octroi de la Prime Air Bois pourrait ne pas être possible si l'intégralité du budget alloué est épuisée (le courrier d'attribution faisant foi, cette remarque ne vaut que pour les demandes ne l'ayant pas reçue)

FICHE 1 – RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES (A remplir par le demandeur)

DEMANDEUR / DEMANDEUSE

Civilité, Prénom, NOM :

Adresse : N° : Voie

Code postal : Commune :

Tél : Adresse mail :

Nombre de personne vivant dans le foyer du demandeur :

Situation du demandeur :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Propriétaire occupant | <input type="checkbox"/> Locataire |
| <input type="checkbox"/> Propriétaire bailleur | <input type="checkbox"/> Occupant à titre gratuit |

Usage du logement concerné par les travaux :

- Résidence principale Résidence secondaire Future résidence principale

Adresse des travaux si différente (en cas de demande réalisée par un propriétaire bailleur)

Civilité, Prénom, NOM du locataire:

N° : Voie :

Code postal : Commune :

Tél : Adresse mail :

Situation professionnelle du demandeur :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Agriculteur.trice exploitant.e | <input type="checkbox"/> Artisan, commerçant, chef d'entreprise |
| <input type="checkbox"/> Prof lib., cadre ou prof. intell supérieure | <input type="checkbox"/> Technicien.ne, profession intermédiaire |
| <input type="checkbox"/> Employé.e | <input type="checkbox"/> Ouvrier.ère |
| <input type="checkbox"/> Retraité.e | <input type="checkbox"/> Autre, sans activité |

Age : 18 à 24 ans 25 à 34 ans 35 à 49 ans 50 à 64 ans 65 ans et plus

LOGEMENT

Nature du logement :

- Maison Appartement

Surface chauffée du logement : m²

Période de construction :

- | | | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Avant 1946 | <input type="checkbox"/> 1946 - 1970 | <input type="checkbox"/> 1971-1990 | <input type="checkbox"/> 1991-2005 |
| <input type="checkbox"/> 2005-2012 | <input type="checkbox"/> après 2012 | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas | |

Travaux d'isolation depuis 2005 ?

- | | | |
|--------------------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> Toiture | <input type="checkbox"/> Murs / façade | <input type="checkbox"/> Plancher bas |
| <input type="checkbox"/> Menuiseries | <input type="checkbox"/> Combles | <input type="checkbox"/> aucun |
| | | <input type="checkbox"/> Je ne sais pas |

Classe énergétique du logement (DPE : Diagnostic de Performance Energétique) A
 E B
 F C
 G D
 Je ne sais pas**Occupation du logement :** Propriétaire occupant
 Propriétaire bailleur Locataire
 Occupant à titre gratuit

ANCIEN APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS**Matériel :**

Foyer ouvert Insert Poêle Chaudière Cuisinière

Année d'installation :

avant 1996 avant 2002 avant 2005 2005-2014 après 2014

Type d'usage :

chauffage exclusif (pas d'autre moyen de chauffage) chauffage principal (présence d'un appoint dans le logement)
 chauffage d'appoint Plaisir/agrément (moins de 15 feux / an)

Bois utilisé :

bûches granulés autre :

Quantité de bois consommée par an : unité : Ne sais pas

(1 stère = 1m3 de bûches en 1 m ; 0,8m3 en 50 cm ; 0,7 m3 en 33 cm)

Approvisionnement

personnel / gratuit voisinage / connaissance
 producteur / distributeur de combustible point de vente non spécialisé (ex : grande surface)
 autre :

Origine du bois :

Département Région
 France Hors France
 ne sais pas

Qualité du bois :

bois labellisé bois non labellisé

Stockage du bois :

à l'intérieur extérieur sous abri
 extérieur sous bâche extérieur sans abri autre :

Durée du séchage : mois**Quelles essences de bois utilisez-vous ?**

résineux feuillus
 mélange feuillus/résineux ne sais pas

Le ramonage de votre installation est-il fait :

par vous-même par un professionnel

Fréquence moyenne de ramonage ?

1 fois tous les 2 ans 1 fois par an
 2 fois par an autre, à préciser :

NOUVEAU MATERIEL ET MOTIVATIONS

Nouveau matériel :

- | | | |
|--|--------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Insert cheminée | <input type="checkbox"/> Poêle | <input type="checkbox"/> Poêle de masse |
| <input type="checkbox"/> Chaudière | <input type="checkbox"/> Poêle hydro | <input type="checkbox"/> Autre, à préciser : |

Type de combustible :

- | | | |
|-------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Bois bûche | <input type="checkbox"/> Granulés / pellets | <input type="checkbox"/> Autre : |
|-------------------------------------|---|--|

Type d'usage du nouveau matériel :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> chauffage exclusif (pas d'autre moyen de chauffage) | <input type="checkbox"/> chauffage principal (présence d'un appoint dans le logement) |
| <input type="checkbox"/> chauffage d'appoint | <input type="checkbox"/> Plaisir / agrément (moins de 15 feux par an) |

Quelles sont vos motivations principales pour ce changement d'appareil ? (Cochez deux cases maximum)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> économiser du bois/de l'énergie | <input type="checkbox"/> gagner en confort/chaleur |
| <input type="checkbox"/> améliorer la qualité de l'air extérieur (santé/environnement) | <input type="checkbox"/> utilisation interdite de mon appareil actuelle |
| <input type="checkbox"/> autre : | |

Comment avez-vous connu cette aide ?

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Presse locale | <input type="checkbox"/> Professionnel | <input type="checkbox"/> Boîte aux lettres |
| <input type="checkbox"/> Radio | <input type="checkbox"/> Journal Municipal | <input type="checkbox"/> « Bouche à oreille » |
| <input type="checkbox"/> Notaire | <input type="checkbox"/> Site internet, lequel : | |
| <input type="checkbox"/> Publicité sur internet | <input type="checkbox"/> Salons, foire, réunion d'information | |
| <input type="checkbox"/> Autre | | |

Pour ce projet, vous avez bénéficié d'un accompagnement par :

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> l'ingénieur en charge du Fonds Air Bois | <input type="checkbox"/> un conseiller du réseau France Rénov'
Si oui, nom de l'organisme : | |
| <input type="checkbox"/> l'entreprise RGE | <input type="checkbox"/> un architecte | <input type="checkbox"/> un bureau d'études |
| <input type="checkbox"/> autre : | | |

FICHE 2 – DECLARATION SUR L'HONNEUR *(A remplir par le demandeur)*

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

1. Certifie sur l'honneur que les travaux interviennent **dans le cadre du remplacement** d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 ou d'un foyer ouvert par un appareil labélisé Flamme Verte inscrit au registre de l'ADEME en date de la demande.

2. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la Fiche 1 « RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES » sont exacts.

3. **M'engage à éliminer ou rendre inutilisable mon ancien appareil** (case à cocher) :

- En le remettant à l'entreprise qui a réalisé les travaux, en vue de son élimination (contre justificatif de destruction par l'entreprise à transmettre lors de la demande de versement, ou certificat de dépôt en déchèterie complété par l'entreprise et tamponnée par l'agent de déchèterie),
- En le déposant moi-même en déchèterie (justificatif complété et signé par l'agent de déchèterie à fournir lors de la demande de versement),
- En détruisant/rendant inutilisable ledit foyer ouvert (justificatifs requis),
- En installant un insert ou un poêle dans l'âtre de la cheminée.

4. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est occupé à titre de résidence principale.

5. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est **achevé depuis plus de 2 ans**.

6. M'engage à **utiliser correctement mon nouvel appareil de chauffage au bois**, notamment en l'entretenant régulièrement et en brûlant un combustible de qualité (bois sec, non traité).

7. **Accepte le principe de visites sur site** (sur rendez-vous) permettant de vérifier la situation avant travaux et/ou de constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement.

8. M'engage à fournir toute pièce complémentaire qui ne figure pas dans la liste des pièces page 4 mais qui serait néanmoins nécessaire à l'instruction de mon dossier et/ou au versement de la prime air bois, sur simple demande de la Communauté de communes LYSED ou l'AGEDEN.

9. M'engage à ce que **les travaux n'aient pas démarrés** avant réception de l'autorisation de démarrage des travaux envoyé par l'AGEDEN.

10. **M'engage à participer à l'atelier bonnes pratiques** qui me sera proposé par la CC LYSED et animé par l'AGEDEN.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de la Prime AIR BOIS, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indument perçues.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité de la Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné. Vous pouvez exercer ce droit auprès de l'AGEDEN, 14 avenue Benoît Frachon, 38400 Saint Martin d'Hères. Les données ici collectées pourront être utilisées à des fins statistiques par les financeurs de la Prime Air Bois, uniquement dans le cadre du suivi et de l'évaluation de cette opération.

Dans le cadre de l'opération PRIME AIR BOIS, j'accepte d'être contacté (e) en vue d'une communication ou d'un témoignage sur ma nouvelle installation de chauffage au bois : oui non

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : le :

Signature du bénéficiaire :

FICHE 3 – DECLARATION D'OCCUPATION *(A remplir par le demandeur)*

Je soussigné (e) :

Nom :

Prénom :

atteste sur l'honneur les éléments suivants :

Nombre de personnes présentent dans le foyer du bénéficiaire :

Personne 1, nom et prénom :

Personne 2, nom et prénom :

Personne 3, nom et prénom :

Personne 4, nom et prénom :

Personne 5, nom et prénom :

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : le :

Signature :

FICHE 4 – DEVIS

(A remplir par l'entreprise réalisant le devis)

DONNEES RELATIVES AU DEMANDEUR

NOM, Prénom :

Adresse des travaux : N° : Voie :

Code postal : Commune :

DEVIS

NOM de l'entreprise : Nom du signataire :

N° RM, RCS ou SIREN : Qualification RGE Quali'Bois n° ou Qualibat n°:

Mail : Tél :

Si la pose de l'appareil est effectuée par un sous-traitant :

Nom de l'entreprise : Qualification RGE Quali'Bois n° ou Qualibat n°

DEVIS / APPAREIL À REMPLACER		Coûts (en €HT)
TYPE D'APPAREIL	<input type="checkbox"/> Foyer ouvert <input type="checkbox"/> Insert/Foyer fermé <input type="checkbox"/> Poêle <input type="checkbox"/> Cuisinière <input type="checkbox"/> Chaudière	(si démontage)
ANNÉE D'ACQUISITION (Antérieure à 2002, pour foyer non ouvert)		

DEVIS / APPAREIL À INSTALLER		
TYPE D'APPAREIL	<input type="checkbox"/> Insert/Foyer fermé <input type="checkbox"/> Poêle <input type="checkbox"/> Cuisinière <input type="checkbox"/> Chaudière	
MARQUE		
MODÈLE (Identique à la labellisation)		
PUISSEANCE		
LABELLISATION	<input type="checkbox"/> Flamme Verte <input type="checkbox"/> Registre ADEME	
TYPE DE COMBUSTIBLE	<input type="checkbox"/> Bûche <input type="checkbox"/> Granulés	
FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS ¹ LIÉS À L'INSTALLATION (Exemple : grilles, hotte, dallage...)		
TUBAGE		
MAIN D'OEUVRE		
TOTAL HORS TAXE EN EUROS		
TOTAL TOUTES TAXES COMPRIMES EN EUROS		

*Les fournitures ici indiquées sont celles directement liées à l'installation. Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document.

Fait à :

le :

Signature et cachet de l'entreprise

FICHE 5 – DECLARATION SUR L'HONNEUR*(A remplir par l'entreprise)*

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Entreprise/ société :

Nom du bénéficiaire de l'installation :

1. Certifie sur l'honneur que les travaux interviennent **dans le cadre du remplacement** d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002 ou d'un foyer ouvert par un appareil labélisé Flamme Verte ou équivalent.

2. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la fiche 3 « DEVIS » sont exacts,

3. Sauf dans le cas de démontage d'une cheminée ouverte ou l'installation d'un insert / poêle dans l'âtre existant :

- je m'engage à le faire éliminer par un ferrailleur (modèle cas n°1)
- je m'engage à le déposer en déchèterie sur la commune de (modèle cas n°2)
- le particulier / bénéficiaire s'est engagé à le faire (modèle cas n°2).

Attention, dans les deux premiers cas, vous devez remettre une attestation de destruction signée par le ferrailleur ou la déchèterie au bénéficiaire de l'aide pour preuve de l'élimination de l'ancien appareil. Cette pièce sera exigée au bénéficiaire pour le versement de sa PRIME AIR BOIS.

4. Certifie que je serais RGE lors de la réalisation et la facturation des travaux.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, le bénéficiaire ne pourra pas prétendre au versement de la Prime AIR BOIS, ou devra, le cas échéant, procéder au remboursement des sommes indument perçues.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : le :

Signature et cachet de l'entreprise :

Cas n°1**Attestation de destruction par un ferrailleur**

(Attention : Attendre le feu vert de l'instruction)

PARTIE A (REmplie par le depositaire aupres du ferrailleur)

Je soussigné (NOM, Prénom)

Numéro SIREN, *le cas échéant* : / / ... / / / /

Adresse :

.....

Certifie avoir déposé 1 appareil de chauffage au bois détenu par :

NOM, Prénom :

Adresse :

.....

Type de l'appareil : Insert/Foyer fermé Poêle Cuisinière Chaudière

Cet appareil a été déposé le / / auprès du professionnel du recyclage dénommé (Nom, raison sociale)

.....

Adresse :

.....

Fait à :

Le : / /

Nom, Signature et Tampon de l'installateur le cas échéant

PARTIE B (REmplie par les recycleurs)

Je soussigné (NOM, Prénom)

Numéro SIREN, *le cas échéant* : / / ... / / / /

Adresse :

.....

Certifie avoir repris l'appareil de chauffage désigné dans la PARTIE A et m'engage à procéder à sa destruction physique.

Fait à :

Le : / /

Nom, Qualité, Signature et Tampon du ferrailleur

Cas n°2**Attestation de destruction suite à un dépôt en déchèterie****Valable pour les déchèteries de la Communauté de communes LYSED****(Charvieu-Chavagneux et Villette d'Anthon)**

(Attention : Attendre le feu vert de l'instruction)

PRIME AIR BOIS**Prénom, NOM :****Adresse :****a déposé en déchèterie :**

- Poêle à bois
- Chaudière bois
- Cuisinière à bois
- Insert / foyer fermé

Lieu de dépôt :

- Charvieu-Chavagneux
- Villette d'Anthon

Le :/...../.....

Signature de l'agent et Tampon de la déchèterie :

Dossier à renvoyer à :

AGEDEN

PRIME AIR BOIS LYSED
14, avenue Benoit Frachon
38400 Saint-Martin-d'Hères

Tél : 04 76 23 53 50

Mail : primeairboislysed@ageden38.org

L'AGEDEN priorise la communication de l'état d'avancement par mail
(ou courrier si pas accès à internet).

La prime est co-financée par

